



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES D'EURE-ET-LOIR

**Direction départementale  
des Finances publiques d'Eure-et-Loir**  
3 Place de la République  
28019 CHARTRES cedex  
Téléphone : 02.37.20.72.54  
Mél. : [ddfip28@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:ddfip28@dgifp.finances.gouv.fr)

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Ludovic PEYTIER  
Téléphone : 02 37 18 70 41

Objet : Subdélégation de signature portant sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes

Chartres, le 02/11/2021

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001, modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009, modifié, relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009, modifié, relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2021, portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu le décret du 4 mars 2020 portant nomination de M. Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2012 portant nomination de M. Sid-Ahmed GASMI en qualité d'administrateur des finances publiques adjoint ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2015 portant affectation de M. Sid-Ahmed GASMI en qualité d'administrateur des finances publiques adjoint à la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir,

DECIDE :

Article 1er :

L'arrêté du 24 août 2021 est abrogé.

Article 2 :

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sid-Ahmed GASMI, la délégation qui lui est conférée par arrêté préfectoral n° 68/2021 du 02 novembre 2021 sera exercée par :

Madame Claire REYNAUD, Inspectrice Principale des Finances Publiques, et Monsieur Ludovic PEYTIER, Inspecteur Principal des Finances Publiques, à l'effet de signer les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour lesquels délégation a été donnée à M. Sid-Ahmed GASMI par l'arrêté préfectoral précité.

Madame Leslie DUQUENOY et Madame Sarah ALAMI, Inspectrices des Finances Publiques, Monsieur Franck LUCEREAU et Monsieur Cyrille CABRERA, Inspecteurs des Finances Publiques, à l'effet de signer les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour lesquels délégation a été donnée à M. Sid-Ahmed GASMI par l'arrêté préfectoral précité et à valider les actes de toute nature dans les applications Chorus formulaires et Chorus coeur (dont les ordres à payer) sur les programmes 156, 218, 362 et 723 ;

Madame Delphine SCHMID et Madame Laure BEDIGIE, Contrôleuses des Finances Publiques, à l'effet de signer les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour lesquels délégation a été donnée à M. Sid-Ahmed GASMI par l'arrêté préfectoral précité et à valider les actes de toute nature dans les applications Chorus formulaires et Chorus coeur (dont les ordres à payer) sur les programmes 156, 218, 362 et 723 ;

Marie-Astrid GOSSET, Inspectrice des Finances publiques et Monsieur Hervé REBMEISTER, Inspecteur des Finances publiques, huissiers des Finances publiques, pour l'engagement des dépenses nécessaires relatives à l'exercice de leurs missions de constatation et de recouvrement ;

Madame Caroline GUYONNOT, Inspectrice des Finances Publiques, pour le programme 156 en ce qui concerne les indus sur rémunérations et leur validation dans l'application Chorus formulaires ;

Article 3: L'Administrateur des Finances Publiques Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir et qui s'appliquera à compter du 02 novembre 2021.

L'Administrateur des Finances Publiques Adjoint,  
Directeur du Pôle Gestion Fiscale

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a horizontal line that ends in a small dash.

Sid-Ahmed GASMI